



INSTITUTION NOTRE DAME DE POISSY

Objet : Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques Niveau 1) obligatoire

Chers parents et élèves de 4ème,

La formation aux premiers secours à la suite des évènements tragiques devient une priorité nationale. Les nouvelles mesures du plan Vigipirate à travers l'article L 721-1 du code de la sécurité intérieure et les articles L.312-16 et L.312-13-1 du Code de l'éducation fixent les dispositions qui rendent obligatoires dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat la formation aux premiers secours. De plus, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture intègre l'aptitude « l'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui et s'engage aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective ». Enfin, l'apprentissage aux gestes de 1ers secours fait partie intégrante des parcours éducatifs au collège, notamment celui de la santé.

Par conséquent, chaque élève est appelé à devenir un acteur de sécurité civile à part entière, en obtenant les compétences décrites dans l'unité d'enseignement « Prévention Secours Civiques Niveau 1 (PSC1) ». **Cette formation théorique et pratique sera dispensée au sein de l'établissement. Elle se déroule par groupe de 10 élèves maximum durant 7h** et sera assurée par Mme Pazec-Gouget, professeur d'EPS à l'école primaire et formatrice PSC1 à l'UGSEL. **Pour obtenir l'attestation PSC1, l'élève doit être présent à toutes les séances de formation, participer activement et remplir son rôle de sauveteur dans au moins un cas concret simulé sans effectuer de gestes dangereux.**

Plusieurs sessions seront organisées toute l'année **le lundi soir de 16h45 à 18h15** (plusieurs sessions consécutives afin d'obtenir le quota horaire nécessaire à la validation de la formation) ainsi que **le mercredi et durant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires toute l'année**. Les dates de formation seront disposées sur les vitres du restaurant scolaire afin que votre enfant choisisse la session qui lui convienne et le regroupement avec les camarades de son choix. Seule la présentation de l'attestation PSC1 de moins de 2 ans peut dispenser un élève de cette formation. Dans ce cas de figure, nous vous demandons de remettre une photocopie de son attestation à Mme Cavilla. Le nombre de places étant limité pour chaque session, il est impératif que les élèves se présentent les jours pour lesquels ils seront inscrits.

Nous vous demandons la somme de 60 euros pour financer le coût de cette formation. Cette somme sera directement prélevée sur votre facture annuelle. **Les 1ères sessions de formation débuteront dès le lundi 2 octobre.**

Pour toute information complémentaire ou question, n'hésitez pas à contacter Mme Chesney.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre entier dévouement.

Mme V. Chesney
Chef d'Etablissement

Mme I. Cavilla
Directrice Adjointe

Mme S. Pazec-Gouget
Formatrice PSC1

Ecole et Collège Privés Catholiques
14, Avenue Blanche de Castille · 78300 POISSY

Tél. 01 39 79 63 40 · Fax 01 30 65 96 41